

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Etaient présents: *Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ - Myriam DELVALLÉE-MENARD - Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.*

Etaient absentes excusées : *Emma PORTIER - Laëtitia SOUFFLET - Elisa POULAIN.*

Procurations : Madame Emma PORTIER à Monsieur Guillaume BOHACZ et Madame Laëtitia SOUFFLET à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

COMPTE-RENDU DU 15 AVRIL 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2022.

**DÉCISION RELATIVE AUX CHOIX DES ENTREPRISES POR L'OPÉRATION
D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE BOURLON**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les Rues de la Croix et des Chanoines), le conseil municipal a retenu, lors de sa séance du 3 décembre 2021, le bureau d'étude CIBLE VRD, situé 9 Bis Rue de Masnières BP18 59159 MARCOING, pour les travaux de maîtrise d'œuvre.

Il informe l'assemblée que la consultation à procédure adaptée, a eu lieu du jeudi 5 mai 2022 (date d'envoi à la Voix du Nord) au vendredi 27 mai 2022 à 12 h 00 pour deux lots (lot 1 : Voirie, Borduration et Trottoirs et lot 2 : Effacement des réseaux et Eclairage Public) et que 9 dossiers ont été déposés par voie dématérialisée sur la plate-forme des marchés publics 596280 du CDG 59 (3 pour le lot 1 et 6 pour le lot 2).

Monsieur Guillaume BOHACZ, 1^{er} Adjoint, poursuit en présentant aux conseillers municipaux le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude CIBLE VRD.

Au regard de l'analyse, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir les offres les mieux disantes émanant de :

- Pour le lot 1 : ENTREPRISE EIFFAGE ROUTE pour un montant de 158 360, 00 € H.T,
- Pour le lot 2 : ENTREPRISE DUEZ pour un montant de 125 915,60 € H.T.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins : 9

POUR : 7

CONTRE : 2

Le Conseil Municipal, décide à 7 voix POUR et 2 voix CONTRE, de :

- retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, pour le lot 1, d'un montant de 158 360,00 € H.T,
- retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise DUEZ, pour le lot 2, d'un montant de 125 915,60 € H.T,
- attribuer le marché tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à passer ce marché public, à procéder à son exécution et à signer tous les documents s'y référant,
- transmettre ce marché au contrôle de la légalité.

Les crédits sont prévus au chapitre 23 du budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la table de pique-nique installée au terrain omnisport a été volée et qu'une plainte a été déposée. Il poursuit en demandant aux conseillers municipaux s'ils souhaitent la remplacer.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de remplacer la table de pique-nique volée par une table en béton lissé.